



C.N.B.A

Commission Nationale de Boxe Amateur

**A RETOURNER
AVANT LE
14 NOVEMBRE 22
via le Comité
Régional**

SENIORS FEMMES

BULLETIN INDIVIDUEL

D'ENGAGEMENT

AU CHAMPIONNAT DE FRANCE 2022

La Boxeuse :

NOM et Prénom

Née le :

--	--	--	--

2004 et avant

Licence n°

--	--	--	--	--	--	--	--

1 lettre et 7 chiffres

Club :

Entraîneur / téléphone :

Comité régional :

Déclare :

- posséder la nationalité française et **avoir le nombre de combats requis (voir critères au verso) à son palmarès à la date du 14/11/2022**
- ne pas avoir été forfait au championnat régional,
- s'engager à ne pas participer à des championnats nationaux étrangers de boxe amateur au cours de la saison 2020-2021
- être disponible du **03/12/22 au 18/12/22** pour participer au CFA seniors,
- avoir pris connaissance du Règlement du Championnat de France Amateur 2022 et en accepter les conditions,
- présenter sa candidature pour participer

au Championnat de France seniors femmes
2022 dans la catégorie de poids :

--	--

kg

*Indiquer la limite
supérieure de la
catégorie de poids*

Date de l'engagement : 2022

Signature de la Boxeuse

Signature du Président d'association
--

Signature du Président du comité régional

Voir les indications portées au verso

**Championnat de France Amateur
2022**

POINTS PARTICULIERS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEUR SENIORS FEMMES 2022

CATEGORIE DE POIDS SENIORS FEMMES - nées en 2004 et avant

45 - 48 kg	54 kg	63 kg	75kg
50 kg	67 kg	66 kg	81 kg
52 kg	60 kg	70 kg	+ 81 kg

FORFAITS

Après une défaite par **forfait et quel qu'en soit le motif** (sauf après blessure ou inaptitude constatée par le médecin de la compétition et portée sur le procès-verbal), les boxeurs forfaits sont interdits de boxer en compétition jusqu'au 28e jour (inclus) après le dimanche du tour au cours duquel le boxeur ou la boxeuse a été forfait. Les Présidents des comités régionaux sont chargés de faire appliquer cette mesure.

Une pénalité financière de **100 €** est appliquée au comité régional ayant engagé le boxeur.

BULLETINS INDIVIDUELS D'ENGAGEMENT

Un bulletin individuel d'engagement doit être rempli et signé par la Boxeuse, le Président d'association et le Président du comité régional et joint au dossier d'engagement adressé par le comité régional à la FFBoxe (**y compris pour les boxeuses exemptées des championnats régionaux par la direction technique nationale**). La candidature des boxeuses pour lesquelles un bulletin individuel d'engagement n'aura pas été joint ne sera pas étudiée par la commission de sélection.

CRITERES DE SELECTION

	SH	SF	JH	JF	CH	CF
CFA	15	10	10	8	6	5
	Avec étude du palmarès sur les 2 dernières années Le cas des Champions régionaux, hors critères, sera étudié par la CNBA					
Dom Tom	10	6	8	6	5	5
CATEGORIES EXTREMES						
	48, 51, 92,+92kg	48,75, 81, +81kg	48, 51, 92, +92kg	48, 70, 75, 81,+81kg	44, 46, 80, +80kg	46, 48, 75 80, +80kg
	10	7	7	6	4	3

RESPECT DES REGLES EN VIGUEUR CONCERNANT LE COVID

ATTESTATION DE NON GROSSESSE.